

Secours Populaire Français Fédération des Deux Sèvres

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Secours Populaire Français - Fédération des Deux Sèvres

Association

Siège social : 18 bis, rue Jean Gabriel Domergue 79000 NIORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération des Deux Sèvres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Secours Populaire Français - Fédération des Deux Sèvres** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe des comptes annuels :

- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

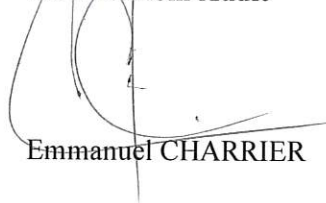
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
Exco Nexiom Audit



Emmanuel CHARRIER



Bilan

ANTENNES Fédération des DEUX SEVRES - FED HO 079 0 00000 000103

Exercice : 2024

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2024	Montant net 2023
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles	541 859,60	262 957,04	278 902,56	294 889,38
Terrains	55 214,46	0,00	55 214,46	55 214,46
Agencements et aménagements de terrains	14 444,44	8 305,53	6 138,91	7 587,36
Constructions	162 297,32	28 160,46	134 136,86	139 319,29
Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 331,94	98 513,16	29 818,78	30 856,61
Autres immobilisations corporelles:	181 571,44	127 977,89	53 593,55	61 911,66
<i>Installations générales, agencements divers</i>	35 840,76	20 284,82	15 555,94	5 845,61
<i>Matériel de transport</i>	109 821,76	72 240,12	37 581,64	54 457,66
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	24 750,54	24 294,57	455,97	1 223,23
<i>Mobilier</i>	11 158,38	11 158,38	0,00	385,16
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00		0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
I. Actif immobilisé	541 859,60	262 957,04	278 902,56	294 889,38
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	23 903,56	0,00	23 903,56	27 976,93
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	5 875,87
Créances clients et comptes rattachés	2 980,27	0,00	2 980,27	5 353,27
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances (dont produits à recevoir)	20 923,29	0,00	20 923,29	16 747,79
Disponibilités	43 632,74		43 632,74	51 021,05
Valeurs mobilières de placement et FNS	161 937,27	0,00	161 937,27	139 826,91
Charges constatées d'avance	17 434,62		17 434,62	17 258,82
II. Actif circulant	246 908,19	0,00	246 908,19	236 083,71
III. Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	788 767,79	262 957,04	525 810,75	530 973,09



Bilan

ANTENNES Fédération des DEUX SEVRES - FED HO 079 0 00000 000103

Exercice : 2024

En Euros	Année 2024	Année 2023
Fonds propres sans droit de reprise	89 861,31	89 861,31
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Projet associatif et réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	278 172,35	314 915,04
Excédent ou déficit de l'exercice	4 871,14	- 36 742,69
Situation nette (sous-total)	372 904,80	368 033,66
Subventions d'investissement	40 562,31	48 976,63
I. Fonds propres	413 467,11	417 010,29
Ecart de combinaison	0,00	0,00
II. Ecart de combinaison	0,00	0,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	9 597,71	13 797,17
III. Fonds reportés et dédiés	9 597,71	13 797,17
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
IV. Provisions	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 854,82	26 862,04
Emprunts et dettes financières diverses SPF	20 000,00	20 000,00
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 565,99	32 345,21
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	18 446,48	15 775,74
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Autres dettes (dont charges à payer)	6 652,64	5 002,64
Produits constatés d'avance	226,00	180,00
V. Dettes	102 745,93	100 165,63
VI. Ecart de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	525 810,75	530 973,09



Compte de résultat

Exercice : 2024

ANTENNES Fédération des DEUX SEVRES - FED HO 079 0 00000 000103

En euros	Année 2024	Année 2023
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	2 575,13	14 091,56
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	345 464,91	325 289,27
Concours publics et subventions d'exploitation	73 778,07	88 057,73
Ressources liées à la générosité du public	163 378,85	124 111,93
<i>Dons manuels</i>	152 978,05	112 891,93
<i>Mécénats</i>	10 400,80	11 220,00
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	0,00
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0,00	0,00
Contributions financières	108 307,99	113 119,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	752,10	4 960,80
Utilisations des fonds dédiés	5 041,06	20 824,06
Autres produits	209 406,32	242 024,21
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	120 841,57	146 652,79
<i>Produits d'initiatives</i>	87 088,91	95 351,12
<i>Autres</i>	1 475,84	20,30
I - Produits d'activité	563 239,52	607 189,90
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Achats de marchandises, matériels et fournitures	172 503,58	267 306,51
Variations de stock	0,00	0,00
Autres achats	24 967,43	29 322,92
Services extérieurs	28 858,89	23 000,90
Autres services extérieurs	69 154,33	46 617,89
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	54 315,76	77 107,60
Impôts, taxes et versements assimilés	3 006,00	2 886,00
Salaires et traitements	113 984,56	114 871,81
Charges sociales	34 339,52	29 993,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	35 601,69	28 712,24
<i>- sur immobilisations</i>	35 601,69	28 712,24
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0,00	0,00
<i>- sur actif circulant</i>	0,00	0,00
<i>- pour risques et charges</i>	0,00	0,00
Autres charges	32 940,35	51 005,75
Reports en fonds dédiés	841,60	2 561,46
II - Charges d'activité	570 513,71	673 386,13
Résultat d'activité	- 7 274,19	- 66 196,23

III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	4 110,37	4 809,16
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
III - Produits financiers	4 110,37	4 809,16
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	186,74	224,64
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Charges financières	186,74	224,64
Résultat Financier	3 923,63	4 584,52
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 875,26	14 795,68
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 414,32	46 212,96
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Produits exceptionnels	12 289,58	61 008,64
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 067,88	1 354,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	34 785,54
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Charges exceptionnelles	4 067,88	36 139,62
Résultat Exceptionnel	8 221,70	24 869,02
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
Résultat Combinaison	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	579 639,47	673 007,70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	574 768,33	709 750,39
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	4 871,14	- 36 742,69
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	893 070,21	1 077 254,25
Prestations en nature	136 786,77	170 084,45
Dons en nature	1 036 264,28	992 440,56
Total	2 066 121,26	2 239 779,26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	893 070,21	1 077 254,25
Prestations en nature	136 786,77	170 084,45
Secours en nature	1 036 264,28	992 440,56
Total	2 066 121,26	2 239 779,26



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Fédération des DEUX-SEVRES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'Association	2-3
	Objet social de l'entité et périmètre des missions sociales	2
	Moyens mis en œuvre	2-3
II.	Faits majeurs de l'exercice	4
III.	Principes, règles et méthodes comptables	5-9
	Présentation des comptes	5
	Méthode générale	5
	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	5
	Durée de l'exercice et date de clôture	5
	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	5-6
	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	7
	Stocks liés à l'achat de produits alimentaire financé par des dotations financières	7
	Subventions d'investissements	7
	Fonds reportes sur legs et donations	8
	Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	8
	Provisions pour risques et charges	8
	Indemnités de départ à la retraite (I.D.R)	8
	Compte d'emplois des ressources	9
	Evénements postérieurs à la clôture	9
IV.	Informations complémentaires	10-11
	Rémunération des dirigeants	10
	Honoraires des commissaires aux comptes	10
	Engagements hors bilan	10-11
V.	Informations relatives au bilan	12-18
	Actif	12-15
	Passif	16-18
VI.	Informations relatives au compte de résultat	19-20
	Variation par nature des produits d'activités	19
	Effectif	19
	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024	20
	Résultat exceptionnel	20
VII.	Autres informations	21-22
	Contributions volontaires en nature	21-22
VIII.	Le CROD ET LE CER	23-33
	Compte de résultat par origine et destination	25-29
	Compte d'Emploi annuel des ressources collectées auprès du public	33

I) PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SPF79

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu de la Résistance et du peuple animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération des Deux-Sèvres

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

Les antennes : 5

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 2

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 917 actifs

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 157 actifs

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 4

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

II) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2024

L'année 2024 a été fortement impacté par :

L'élection d'une nouvelle Secrétaire Générale : Véronique HENIN.

Le nombre de personnes accueillies : 5 700

La proportion de familles bénéficiant de la gratuité.

Le développement significatif de notre « offre » en matière de santé avec notre semaine des « Oubliés de la Santé ».

III) PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe des comptes

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'Union ; en respect des réglementations en vigueur.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont : - Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent. Les immobilisations sont enregistrées TTC.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

LIBELLE	Durée d'amortissement
Installations générales, agencements	10 ans
Installations techniques	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 ans

Toutes les immobilisations sont amorties de manière linéaire avec un prorata temporis la première année calculée sur 360 jours. Le plan d'amortissement peut être modifié en cas de dépréciation ou en cas de modification significative du bien.

Durées d'amortissement des composants des immeubles :

Composant	Durée d'amortissement
Bâtiments	50 ans
Menuiserie extérieure ou intérieure	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité	20 ans
Ravalement	20 ans
Electricité	25 ans
Plomberie, sanitaire	25 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2024 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention. Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise dans le compte de résultat.

FONDS REPORTES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (CA du 19/12/2020). La fédération (ou comité) n'est donc pas concernée par cette rubrique.

FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a précisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- Les dons des particuliers
- Les dons des entreprises ou « mécénat »
- Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou contributions Financières des fondations et associations

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2024, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le dépassement constaté du seuil relatif aux dons perçus nous a conduits au cours de l'Assemblée Générale à procéder au choix d'un commissaire aux comptes.

IV) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2024, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2024 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 0 €.

HONORAIRES DES COMMISAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit seront enregistrés au cours de l'exercice 2025.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue :

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,38%
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 3 039.31€

Crédit-bail

L'association n'utilise pas ce mode de financement. Montant NEANT.

Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2024 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 0 €.

Legs, donations et assurances-vie.

La fédération n'est bénéficiaire d'aucun legs.

Fédération des DEUX SEVRES - FED HO 079 0 00000 000103

Exercice : 2024	En Euros	Montant
	PRODUITS :	
	Montant perçu au titre d'assurances-vie	0,00
	Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
	Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
	Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
	CHARGES :	
	Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
	Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
	Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
TOTAL		0,00

V) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Les mouvements des immobilisations

En €uros	Valeur brute au 01/01/2024	Acquisitions et créations en 2024	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2024	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Immobilisations incorporelles	3 370,65	0,00	3 370,65	0,00
Avances et acomptes sur Immobilisations incorp.en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (I)	3 370,65	0,00	3 370,65	0,00
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	55 214,46	0,00	0,00	55 214,46
Agencements et aménagements de terrain	14 444,44	0,00	0,00	14 444,44
Constructions	162 297,32	0,00	0,00	162 297,32
Installations techniques, matériel et outillage industriel	120 972,32	7 359,62	0,00	128 331,94
Autres Immobilisations corporelles:	169 345,20	12 226,24	0,00	181 571,44
<i>Installations générales, agencements divers</i>	23 614,52	12 226,24	0,00	35 840,76
<i>Matériel de transport</i>	109 821,76	0,00	0,00	109 821,76
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	24 750,54	0,00	0,00	24 750,54
<i>Mobilier</i>	11 158,38	0,00	0,00	11 158,38
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (II)	522 273,74	19 585,86	0,00	541 859,60
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	800,00	800,00	0,00
Immobilisations financières (III)	0,00	800,00	800,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	525 644,39	20 385,86	4 170,65	541 859,60

L'état des stocks au 31/12/2024

En €uros	Stocks au 01/01/2024	Reprise de stocks au 31/12/2024	Nouveaux stocks au 31/12/2024	Stocks au 31/12/2024
Stocks des autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks des marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Les mouvements des amortissements

En Euros	Montant en début d'exercice 2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice 2024
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	3 370,65	0,00	3 370,65	0,00
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	3 370,65	0,00	3 370,65	0,00
Agencements et aménagements de terrain	6 857,08	1 448,45	0,00	8 305,53
Constructions	22 978,03	5 183,21	0,78	28 160,46
Installations techniques, matériel et outillage industriel	90 115,71	8 399,66	2,21	98 513,16
Autres immobilisations corporelles:	107 433,54	20 585,77	41,42	127 977,89
<i>Installations générales, agencements divers</i>	17 768,91	2 519,34	3,43	20 284,82
<i>Matériel de transport</i>	55 364,10	16 912,95	36,93	72 240,12
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	23 527,31	767,26	0,00	24 294,57
<i>Mobilier</i>	10 773,22	386,22	1,06	11 158,38
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	227 384,36	35 617,09	44,41	262 957,04
TOTAL GENERAL (I+II)	230 755,01	35 617,09	3 415,06	262 957,04

L'état des créances au 31/12/2024

En Euros	Année 2024
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0,00
Participations	0,00
Autres titres immobilisés	0,00
Prêts	0,00
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00
Créances clients et comptes rattachés	2 980,27
Autres créances:	20 923,29
<i>Personnel</i>	61,35
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	2 400,00
<i>Autres</i>	18 461,94
Créances reçues par legs ou donations	0,00
Charges constatées d'avance	17 434,62
TOTAL	41 338,18

Les variations des dépréciations

En €uros	Montant en début d'exercice au 01/01/2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Dépréciations des immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des comptes clients	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Les produits à recevoir

En €uros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Avances et acomptes versés sur commande	0,00
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0,00
Autres créances:	2 400,00
<i>Personnel</i>	0,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0,00
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	2 400,00
<i>Autres</i>	0,00
Produits à recevoir	986,00
TOTAL	3 386,00

Les mouvements de trésorerie

En €uros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	139 826,91	161 937,27
<i>Placements divers</i>	16 946,28	65 547,47
<i>OPCVM</i>	0,00	0,00
Fonds National de Solidarité	122 880,63	96 389,80
Comptes courants	46 818,47	40 901,60
Caisses	4 202,58	2 731,14
TOTAL	190 847,96	205 570,01

Le détail des charges constatées d'avance

En Euros	Année 2024
Exploitation courante	17 434,62
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	17 434,62

Les immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

NEANT

Les donations temporaires d'usufruit

NEANT

PASSIF

Le tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
F79	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice 2024
En Euros	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	89 861,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 861,31
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	314 915,04	36 742,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 172,35
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 742,69	36 742,69	0,00	4 871,14	0,00	0,00	0,00	4 871,14
Situation nette	368 033,66	0,00	0,00	4 871,14	0,00	0,00	0,00	372 904,80
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	48 976,63			8 414,32		0,00		40 562,31
Provisions réglementées								
TOTAL	417 010,29	0,00	0,00	3 543,18	0,00	0,00	0,00	413 467,11

La variation des provisions

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2024	Augmentations: dotations de l'exercice 2024	Diminutions: reprises de l'exercice 2024	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

L'état des emprunts et des dettes financières

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit:	26 862,04	5 007,22	0,00	21 854,82
<i>Emprunts</i>	26 862,04	5 007,22	0,00	21 854,82
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts auprès de structures SPF	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
TOTAL	46 862,04	5 007,22	0,00	41 854,82

En Euros	Capital restant dû au 01/01/2024	Capital restant dû au 31/12/2024
<i>Compte courant au passif</i>	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

L'état des dettes à la clôture de l'exercice

En Euros	Montants au 31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	21 854,82
<i>Emprunts</i>	21 854,82
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0,00
<i>Dettes financières</i>	0,00
Emprunts auprès des structures SPF	20 000,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 565,99
Dettes fiscales et sociales:	18 446,48
<i>Personnel</i>	10 521,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	7 917,48
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	8,00
Dettes sur immobilisations	0,00
Autres dettes	6 652,64
Produits constatés d'avance	226,00
TOTAL	102 745,93

Le détail des charges à payer

En Euros	Montants au 31/12/2024
Intérêts courus sur emprunts	0,00
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	13 237,00
<i>Personnel</i>	10 521,00
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	2 716,00
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0,00
Charges à payer	6 652,64
Créditeurs divers	0,00
TOTAL	19 889,64

Le détail des produits constatés d'avance

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2024
Exploitation courante	226,00
Données financières	0,00
Données exceptionnelles	0,00
TOTAL	226,00

Les fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	13 086,81	351,80	4 779,30	8 659,31
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	199,36	0,00	199,36	0,00
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	511,00	489,80	62,40	938,40
TOTAL	13 797,17	841,60	5 041,06	9 597,71

VI) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VARIATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITE

L'évolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

En €uros	Exercice 2024	Exercice 2023
Vente de biens et services	2 575,13	14 091,56
Concours publics et subventions d'exploitations	73 778,07	88 057,73
Dons manuels	152 978,05	112 891,93
Mécénats	10 400,80	11 220,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Autres produits liés à la GP	0,00	0,00
Contributions financières	108 307,99	113 119,61
Reprises sur provision et transferts de charges	752,10	4 960,80
Utilisations des fonds dédiés	5 041,06	20 824,06
Participations des destinataires de la solidarité	120 719,17	146 652,79
Produits d'initiatives	87 211,31	95 351,12
Autres produits	1 475,84	20,30
TOTAL	563 239,52	607 189,90

Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation ».

En €uros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0,00
Subventions internationales	0,00
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0,00
Subventions régionales	48 030,00
Subventions départementales	0,00
Subventions communales	14 984,07
Subventions des autres éta.publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	10 764,00
Subventions Publiques Diverses	0,00
Subventions emplois aidés	0,00
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0,00
TOTAL	73 778,07

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 Décembre 2024 est de 4

Catégorie	Effectif au 31/12/2024
Employés	3
Agent de maîtrise	0
Cadre	1

**ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE
L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2024**

(VERSION SYNTHÉTIQUE)

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France.

ETAT NEANT POUR 2024

Le Résultat exceptionnel

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31.12.2024
Produits	12 289,58
Produits d'éléments d'actifs cédés	0,00
Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	8 414,32
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	2 587,41
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 287,85
Transfert de charges exceptionnelles	0,00
Charges	- 4 067,88
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	- 4 052,48
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 15,40
Tableau Résultat exceptionnel	8 221,70

VII) AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Tableau récapitulatif des CVN 2024

	Année 2024	Année 2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	893 070,21	1 077 254,25
Prestations en nature	136 786,77	170 084,45
Dons en nature	1 036 264,28	992 440,56
Total	2 066 121,26	2 239 779,26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	893 070,21	1 077 254,25
Prestations en nature	136 786,77	170 084,45
Secours en nature	1 036 264,28	992 440,56
Total	2 066 121,26	2 239 779,26

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- Les dons en nature : Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate. Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels : *Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes

Estimation des dons en nature usagés

Dons en nature d'occasion	Pièces	Kilos
Habillement d'occasion	1 662	19 745
Couchages d'occasion	1 290	
Electroménagers d'occasion - Meubles d'occasion	195	
Vaisselle d'occasion	35	1 995
Education	392	4 002
Santé	22	
Jouets d'occasion	2 449	20
Loisirs	0	0

Heures d'instance

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires : Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2024, le volume horaire **a été évalué à 785 heures.**

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures. Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 19,77 € pour 2024.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

**VIII) COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)
ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES
COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)**

CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	152 978,05	152 978,05	112 891,93	112 891,93
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00	0,00	0,00
- Mécénat	10 400,80	10 400,80	11 220,00	11 220,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	7 296,00		5 863,00	
2.2 Parrainage des entreprises	0,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	101 011,99		107 256,61	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	220 719,18		316 661,41	
3-SUBVENTIONS	82 192,39		93 890,69	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	4 400,00	0,00
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 041,06	62,40	20 824,06	1 665,48
TOTAL	579 639,47	163 441,25	673 007,70	125 777,41

CROD SUITE

CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	380 950,00	153 853,06	543 887,28	119 651,08
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	13 840,00	607,31	29 523,00	927,21
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	8 704,00	8 491,08	7 635,00	5 147,52
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 564,77	0,00	6 090,78	0,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	68 816,22	0,00	35 747,16	0,00
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 051,74	0,00	84 305,71	0,00
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	841,60	489,80	2 561,46	51,60
TOTAL	574 768,33	163 441,25	709 750,39	125 777,41
EXCEDENT OU DEFICIT	4 871,14	0,00	-36 742,69	0,00

CROD FIN				
	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	893 070,21	893 070,21	1 077 254,25	1 077 254,25
- Prestations en nature	37 183,13	37 183,13	170 084,45	170 084,45
- Dons en nature	827 606,59	827 606,59	818 311,02	818 311,02
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 600,00		0,00	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	99 603,64		0,00	
- Dons en nature	200 057,69		174 129,55	
TOTAL	2 066 121,26	1 757 859,93	2 239 779,27	2 065 649,72
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	1 679 550,19	1 467 504,85	1 970 880,68	1 829 691,15
- Réalisées à l'étranger	18 782,94	14 107,94	15 346,55	13 466,60
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	162 669,65	122 181,83	84 095,35	73 793,69
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	205 118,47	154 065,31	169 456,68	148 698,28
TOTAL	2 066 121,25	1 757 859,93	2 239 779,26	2 065 649,72

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2024 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

Les produits par origine

Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :

Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2023. Pour le détail des sommes utilisées en 2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

Les charges par destination

Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés. Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- conception, réalisation et envoi de publipostages,
- recherche et gestion des legs,
- frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- campagne du Don'actions,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- organisation d'initiatives, braderies,
- initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- frais de recherche de subventions publiques.

Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux,
- administration générale,
- communication.

Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2024 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2024 et non encore dépensées au 31/12/2024, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un équilibre pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0€ pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2024 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

CER (début)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	153 853,06	119 651,08
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	607,31	927,21
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	8 491,08	5 147,52
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00	0,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS	162 951,45	125 725,81
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	489,80	51,60
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	163 441,25	125 777,00

CER (suite)

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations	0,00	0,00
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	152 978,05	112 891,93
- Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
- Mécénat	10 401,00	11 220,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00
TOTAL DES RESSOURCES	163 378,85	124 112,00
2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00
3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	62,40	1 665,48
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	163 441,25	125 777,41
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00	0,00
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,00	0,00
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CER (fin)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
- Réalisées en France	1 467 504,85	1 829 691,15
- Réalisées à l'étranger	14 107,94	13 466,60
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	122 181,83	73 793,69
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	154 065,31	148 698,28
TOTAL	1 757 859,93	2 065 649,72

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Bénévolat	893 070,21	1 077 254,25
- Prestations en nature	37 183,13	170 084,45
- Dons en nature	827 606,59	818 311,02
TOTAL	1 757 859,93	2 065 649,72

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	511,00	2 124,88
(-) Utilisation	62,40	1 665,48
(+) Report	489,80	51,60
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	938,40	511,00